

**M 374 A – 25.03**

**Motion du Conseil municipal de Vernier**

relative à l'objet suivant :

**RESPECTEZ VOS PROMESSES, LE DÉMANTÈLEMENT DES CITERNES DOIT COMMENCER EN 2032 !**

le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif :**

- 1 à demander au Conseil d'État de tout entreprendre pour ne pas reconduire le DDP en faveur de SASMA sur les parcelles propriété de l'État en 2032 ;
- 2 à demander au Conseil d'État l'élaboration d'une feuille de route pour une requalification urbaine de tout le secteur pétrolier, en collaboration avec les autorités verniolanes, en cohérence avec le Plan Climat cantonal ;
- 3 à contacter l'ensemble des groupes politiques présents au Grand Conseil afin qu'ils œuvrent dans le sens d'une réduction progressive des citernes situées à Vernier ;
- 4 à demander au Conseil administratif de la Ville de Genève d'anticiper, en collaboration avec les autorités verniolanes, la nécessaire mutation urbaine des parcelles en sa possession faisant l'objet d'un DPP en faveur des pétroliers, arrivant à échéance en 2040 ;
- 5 à définir et à déployer une stratégie de planification avec les propriétaires publics et privés des parcelles en cause afin de remplacer à terme les citernes par des projets immobiliers, des équipements publics en conformité avec les objectifs du Plan climat cantonal.

